

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 29 juin 2021 à 20 h.

En raison des mesures de distanciation en vigueur pour contrer la propagation de la pandémie de Covid-19, cette séance publique se déroule en visioconférence via l'application Microsoft Teams.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Roukouchi Boicel, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Monsieur Normand Boisclair, membre parent, président
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Luc Labine, membre du personnel enseignant
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Josée Marc-Aurèle, membre parent
- Madame Lili-Marlène Pernet, membre du personnel de soutien
- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE : aucune

POSTES VACANTS :

- membre du personnel professionnel
- membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe

- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Normand Boisclair, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, avec le report du point 8.6 à une séance ultérieure.

3. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ | CATÉGORIE 18 À 35 ANS

Monsieur Normand Boisclair présente ce point.

Le 19 mai 2021, madame Élise Tremblay a démissionné de son poste de membre du Conseil d'administration (ci-après le « CA »), pour la catégorie membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans. Son mandat avait été établi pour une durée de deux ans, lors de la séance du CA du 20 octobre 2021 (résolution CA-005-10-20).

Il est nécessaire de désigner une autre personne afin de la remplacer.

L'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (ci-après la « LIP ») prévoit que « Une vacance à un poste de représentant de la communauté (...) est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat ».

La LIP ne prévoit pas les modalités à respecter pour désigner cette nouvelle personne. Un règlement à ce sujet doit être édicté par le gouvernement, en vertu de l'article 455.2 de la LIP, mais il n'existe pas encore. Il a donc été décidé que le Comité de gouvernance et d'éthique conviendrait d'un processus de sélection afin de présenter une recommandation au CA.

Les membres de ce comité ont sollicité les quatre autres personnes qui avaient posé leur candidature en septembre 2020 pour la catégorie membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans. Trois d'entre elles étant toujours intéressées, elles ont été rencontrées en entrevue par les membres du comité.

À la suite de ces entrevues, les membres du comité recommandent aux membres du CA de désigner monsieur Vincent Raymond.

CA-039-06-21 Il est proposé :

De désigner monsieur Vincent Raymond à titre de membre du Conseil d'administration pour la catégorie membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans et que cette personne termine le mandat de deux ans, entamé par madame Élise Tremblay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. RÉOLUTIONS EN BLOC

4.1 Approbation du procès-verbal du 18 mai 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021, est approuvé tel que rédigé.

4.2 Suivi à la dernière séance

Néant

4.3 Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration

De la correspondance est de temps à autre adressée au Conseil d'administration ou à son président. Copie de cette correspondance est déposée avec la documentation de la séance subséquente.

Un courriel du 7 juin accompagnée d'une résolution du 25 mai 2021, provenant du conseil d'établissement de l'école primaire De La Broquerie, ainsi qu'un courriel de monsieur Pierre-Luc Corbeil-Sauvé et de madame Julie Lafond, parents d'élèves à l'école primaire Le Petit-Bonheur, sont déposés.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Normand Boisclair, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Luc Lapointe présente une reddition de compte sur les éléments suivants, pour la période s'échelonnant du 3 mai au 11 juin 2021:

1. Participation de la direction générale à des rencontres concernant des enjeux importants ou stratégiques
2. État de situation relatif au cheminement des priorités annuelles
3. État de situation relatif à la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite

Il est à noter qu'il n'était pas possible d'actualiser le tableau de bord de suivi du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) avec les dernières données de réussite des élèves (bulletin de fin d'année). Le tableau de bord de suivi du PEVR sera présenté au début de la prochaine année scolaire.

4. Reddition de comptes sur les décisions prises en application de certains objets relatifs au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

8. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources éducatives

8.1 Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage | Adoption

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

La *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* a été révisée par les membres du Comité de réflexion sur l'offre de services aux élèves HDAA afin de tenir compte du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et de définir des orientations appuyées sur les meilleures pratiques qui permettront dans un deuxième temps de développer une offre de services actualisée.

Tel que prévu à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), la version modifiée de cette Politique a été soumise pour consultation d'avril à juin 2021 au Comité de parents, au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), au Comité paritaire EHDAA et au Comité consultatif de gestion.

La version révisée de la Politique respecte les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) ainsi que les encadrements du ministère de l'Éducation.

Les instances consultées ont produit un avis et se sont prononcées en faveur du projet de politique présenté. La modification recommandée par les membres du Comité consultatif de gestion a été intégrée au texte de la Politique.

CA-040-06-21

Il est proposé :

D'adopter la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* modifiée telle que présentée et qu'elle entre en vigueur dès le 30 juin 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

8.2 Plan d'effectif du personnel cadre | Modification

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

La direction générale et les directions des services ont procédé à une analyse des principaux processus du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), entre les mois de décembre 2020 et avril 2021. Cette analyse met en lumière des constats relatifs à des dysfonctionnements de certains processus ainsi qu'un plan d'action visant à réduire les risques sur l'un ou l'autre des piliers d'affaire du CSSP.

Ce plan comporte notamment des ajouts de postes de cadres, de professionnels et d'employés de soutien et des modifications à la structure administrative de certains services.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme et que toute modification à cette structure doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires. Par conséquent, cette adoption doit maintenant être effectuée par le Conseil d'administration.

Les modifications proposées au plan d'effectif du personnel cadre ont été présentées et discutées lors de différentes rencontres du Comité de répartition des ressources. Celui-ci recommande de les approuver.

Les modifications proposées ont également été présentées au Comité des ressources humaines et au Comité de vérification qui se sont dits en accord avec celles-ci.

Conformément à l'article 5.4 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, les directions de service ont consulté les cadres de leur unité administrative qui se sont dits en accord avec l'ajout de postes à l'organigramme de chacun des services concernés.

L'Association québécoise des cadres scolaires a été consultée et a donné un avis favorable à l'ajout des postes de cadres dans les services concernés.

CA-041-06-21

Il est proposé :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre telle que déposée et qu'elle entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

8.3 Encadrements financiers 2021-2022 | Adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Le document Encadrements financiers établit les règles que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du Centre de services scolaire des Patriotes.

Cette version des encadrements financiers 2021-2022 est une version initiale qui sera modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources sur l'utilisation ou la répartition des nouvelles mesures budgétaires annoncées dans les règles budgétaires de consultation et le Plan de relance du ministère de l'Éducation.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les membres du comité de répartition des ressources font la recommandation au Conseil d'administration d'adopter les encadrements financiers 2021-2022 tels que présentés.

CA-042-06-21

Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2021-2022, tels que présentés et déposés.

Monsieur Arnaud Seigle-Goujon demande le vote.

- 9 votes pour
- 0 votes contre
- 4 abstentions

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

8.4 Budget des établissements du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Chaque établissement du Centre de services scolaire des Patriotes a établi ses prévisions financières pour l'année scolaire 2021-2022. Ces prévisions constituent le budget initial de l'établissement basé sur la clientèle prévue selon les inscriptions du printemps. Ces prévisions seront révisées à l'automne 2021 pour tenir compte de la clientèle réelle du 30 septembre 2021.

L'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes.

Tous les budgets 2021-2022 des écoles et des centres ont été adoptés par leurs conseils d'établissement.

CA-043-06-21

Il est proposé :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre d'éducation des adultes des Patriotes et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.5 Budget du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce budget présente des revenus de 425 850 359 \$ et des dépenses de 425 861 726 \$ pour un déficit de 11 367 \$. Ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020.

Le produit de la taxe scolaire au montant de 39 899 744 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 33 086 324 \$;
- Un nombre de 101 280 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; et,
- Un taux de 0,10540 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

CA-044-06-21 Il est proposé :

D'adopter et transmettre au ministre de l'Éducation le budget 2021-2022 de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du Centre de services scolaire des Patriotes prévoyant des revenus de 425 850 359 \$ et des dépenses de 425 861 726 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

8.6 Promesse d'échange de terrains avec la Ville d'Otterburn Park en vue du remplacement de l'école primaire Notre-Dame

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Néant

10. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

10.1 Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transfert et d'expulsion d'un élève

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le Conseil d'administration est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des situations où une des directrices générales adjointes a transféré (article 36) un élève d'école pour une cause juste et suffisante à la demande d'un directeur d'école et où une directrice générale adjointe a expulsé (article 37) un élève de toutes les écoles du CSSP à la demande d'un directeur d'école.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente la liste dénominalisée des élèves transférés d'une école à une du CSSP, pour l'année scolaire 2020-2021. Aucun élève n'a été complètement expulsé de toutes les écoles du CSSP durant cette même année.

Service des ressources financières

10.2 Budget des services pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente les prévisions financières établies pour l'année scolaire 2021-2022 pour chaque service du CSSP.

Ces prévisions constituent le budget initial des services et pourraient être révisées au besoin. À titre informatif, un rapport sommaire du budget initial est présenté pour chaque unité administrative des services.

Service du secrétariat général et des communications

Les deux prochains points sont discutés à huis clos.

10.3 Bilan des activités du CA

Huis clos

CA-045-06-21 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 05.

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Retour à l'assemblée publique

CA-046-06-21 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 04.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h 05 la séance est levée

Président

Secrétaire générale

CH/lc